

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2015

L'An Deux Mille Quinze, le trois décembre, à dix-neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Gérard EVANGELISTA, François DENISSIEUX, Martine GAUTHERON, Christiane GUICHERD, Michelle HUVET, Pascal JOMAIN, Jean-Pierre JOURDAIN, Virginie MAS, Hervé MASSARDIER, Patricia MIQUET, Didier PIGNARD, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS,

Monsieur Jean-Pierre TALUT présente un pouvoir de Monsieur Patrick FIORINI

Objet :

Modification du temps de travail de l'emploi d'agent de maîtrise permanent occupé par M. Daniel BOGEY

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération D 10 05 704 du 13 octobre 2010 créant l'emploi d'agent de maîtrise

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 27 janvier 2015,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet occupé par M. Daniel BOGEY à compter de son retour. Qu'en effet, en raison de sa maladie professionnelle et de son inaptitude à certaines de ses fonctions antérieures, cet agent a dû être reclassé sur un poste administratif.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- DECIDE de la suppression de l'emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise occupé par M. Daniel BOGEY à compter de son retour,
- DECIDE de la création, à compter de la même date d'un emploi permanent à temps non complet (28H par semaine) d'agent de maîtrise pour M. Daniel BOGEY.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au
représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 5 février 2015

Le Président

Jean-Pierre FAUDOT

